

Publié le 29 mars 2018

222 Cœurs de ville

Le 27 mars, le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a dévoilé la liste des communes qui bénéficieront de 5 milliards d'euros de l'État pour revitaliser leur centre-ville dans le cadre du Plan Action Cœur de Ville.



La liste largement diffusée peut faire l'objet de plusieurs commentaires. Tout d'abord, sur les villes représentées :

- aucune ville n'est située dans une aire métropolitaine comme cela avait été indiqué par le ministre,- le nombre d'habitants des villes lauréates varie entre 10 000 et 100 000 habitants avec quelques dérogations. Selon nos informations, Valence est la ville sélectionnée la plus grande avec plus de 110 000 habitants et Privas dans le département de l'Ardèche la plus petite avec moins de 9 000 habitants,
- **15 villes** se situent en **Corse** et dans les **5 départements d'outre-mer**,
- **19 villes** se situent en **Île-de-France**,
- Seuls 2 départements n'ont aucun lauréat : la Côte d'Or et la Haute-Garonne.

Les Epl d'aménagement sont déjà positionnées dans l'accompagnement de certaines communes lauréates :

- Libourne accompagnée par **InCité**,
- Mâcon accompagnée par la **Sema 71**,
- ...et d'autres certainement à venir !

[Télécharger la liste des 222 communes](#)

À télécharger

- [villes-retenues_acv_20180327_0.pdf](#)
- [Liste-222-villes-Action-coeur-de-ville.pdf](#)